

# Suivi des espèces floristiques exotiques envahissantes

## Bilan du suivi de 2022



*Le Romède à Gros Meunier, Août 2022. Source : SBV Né*



## Sommaire

<b>Contexte du suivi .....</b>	<b>1</b>
<b>Territoire du SBV Né .....</b>	<b>2</b>
Localisation des foyers d'EEE (toutes espèces confondues) sur l'ensemble de notre territoire .....	2
En quelques chiffres .....	3
<b>Bassin versant du Né.....</b>	<b>5</b>
Localisation des foyers d'EEE (toutes espèces confondues) sur le bassin versant du Né.....	5
En quelques chiffres .....	6
<b>Affluent du Fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins.....</b>	<b>7</b>
Localisation des foyers d'EEE (toutes espèces confondues) .....	7
En quelques chiffres .....	8
<b>Conclusion .....</b>	<b>10</b>

# Contexte du suivi

Le suivi des espèces exotiques envahissantes est réalisé sur notre territoire par notre Syndicat. Il permet de suivre l'évolution des surfaces colonisées par ces espèces et d'identifier les principaux foyers de dissémination.

Ce suivi est réalisé en deux phases :

- **Une phase inventaire** : prospection à pied ou en bateau visant à localiser les foyers et à estimer le volume total ;
- **Une phase intervention** : elle consiste à arracher manuellement les foyers identifier et à les stocker temporairement dans des sites secs pour être incinérés.

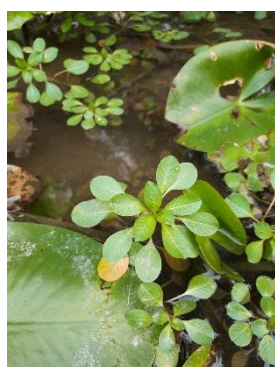
Ces deux phases se déroulent entre mai et septembre chaque année. L'arrachage manuel peut être pratiqué en même temps que l'inventaire lorsque les volumes le permettent (cas des pieds isolés).

L'ensemble des éléments présentés dans ce rapport est renseigné dans une base de données cartographique locale puis retransmis à l'échelle régionale.

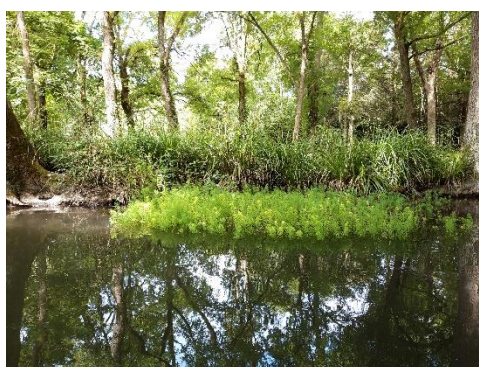
L'objectif à long terme est de surveiller l'évolution des dynamiques de colonisation de ces espèces sur notre territoire.

Les espèces recensées dans le cadre de ce suivi provoquent de nombreux dysfonctionnements (anoxie du milieu aquatique, augmentation du phénomène d'eutrophisation, concurrence avec nos espèces locales...) au sein de nos écosystèmes aquatiques et demandent donc une surveillance annuelle rigoureuse.

Les deux espèces les plus présentes sur notre territoire sont :



Jussie rampante  
(*Ludwigia peploides*)



Myriophylle du Brésil  
(*Myriophyllum aquaticum*)

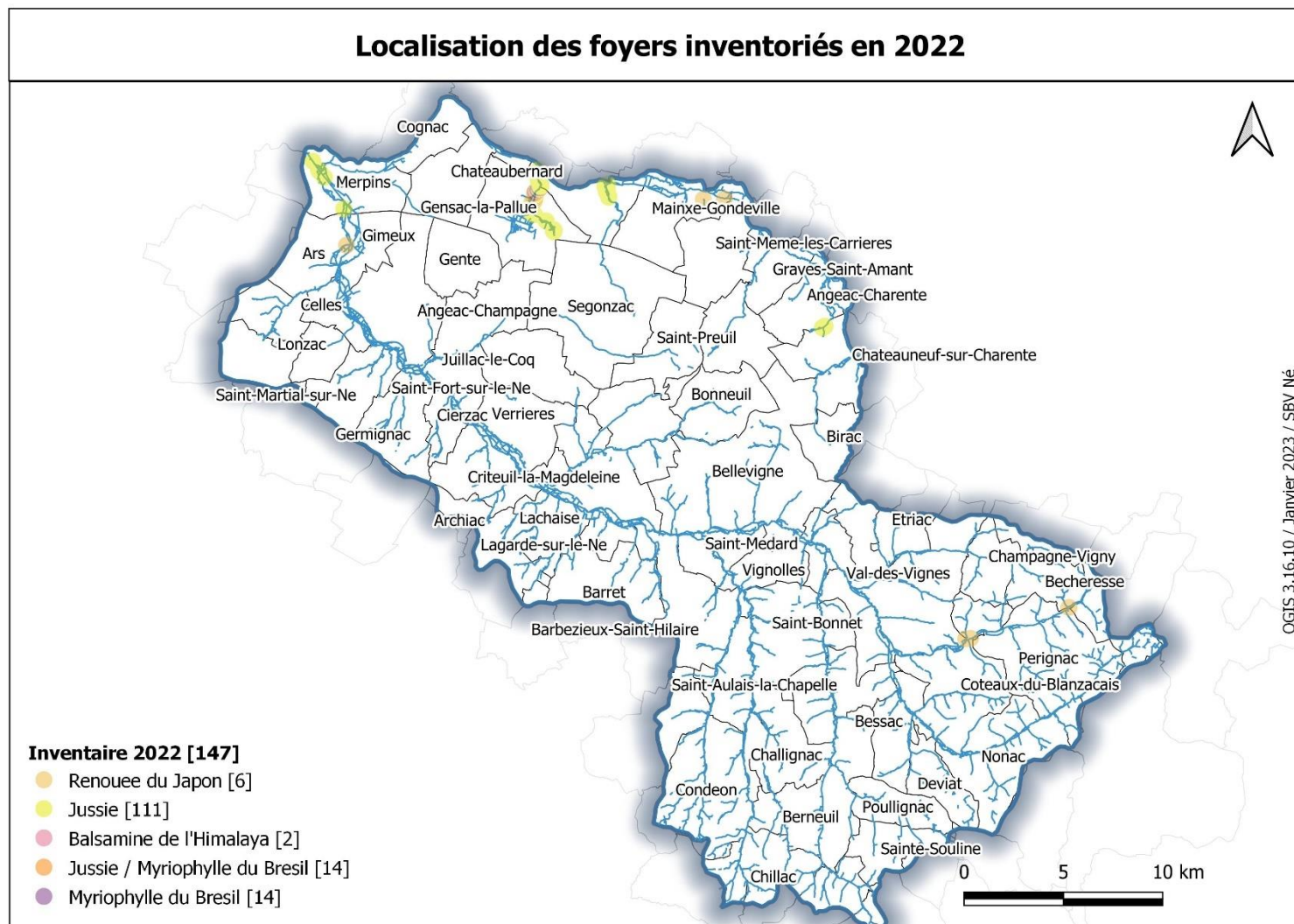
Cette année, le SBV Né s'est concentré plus particulièrement sur les foyers présents sur le Né aval ainsi que sur tous les affluents situés en rive gauche du Fleuve Charente.



# Territoire du SBV Né

## Localisation des foyers d'EEE (toutes espèces confondues) sur l'ensemble de notre territoire

La cartographie suivante présente les résultats des inventaires réalisés en 2022 sur l'ensemble de notre territoire de compétence.



## En quelques chiffres

Les tableaux suivants présentent par cours d'eau, les effectifs recensés (inventaire) ainsi que la gestion mise en place par le SBV Né (intervention).

Inventaire								
Cours d'eau	Secteur	Date	Espèce	Nbre Foyers	Surface m2	Pieds isolés	ETP	Jours
Ruisseau d'Echalette	Amont D10	25/07/2022	Jussie	5	3	6	1	0,5
Ri de Gensac	Bief de Gademoulin	11/05/2022	Balsamine de l'Himalaya	2	120	0	1	0,25
	Source jusqu'à Gademoulin	27/06/2022	Jussie	102	676	23	2	0,5
	Lagunes jusqu'au Moulin amont		Myriophylle du Brésil	17	83	0		
	Laubaret		Myriophylle du Brésil/Jussie	26	223	0		
Grand et Petit Marais	25/07/2022	RAS	0	0	0	2 (10 bénévoles)	0,5	
Romède	Sous N141 jusqu'au Fleuve	27/06/2022	Jussie	69	647	4	2	0,5
Ru des Fregonnières	Exutoire	11/05/2022	Renouée du japon	1	15	0	1	0,25
Né amont	Blanzac	11/05/2022	Renouée du Japon	3	27	0	1	0,5
Né aval	Grand canal	13/06/2022	Jussie	2	3	2	1	0,5
		20/09/2022	Jussie	5	43	1	3	1
	Port de Jappe	13/06/2022	Jussie	1	0,2	1	1	0,5
	Bief Foucauld	11/05/2022	Renouée du Japon	1	20	0	1	0,5

Intervention												
Cours d'eau	Secteur	Opérateur	Date intervention	Jours	ETP	Méthode	Traitement	Volume traité	Espèce	% total traité	Coût HT	Coût TTC
Ruisseau d'Echalette	Amont D10	Régie SBV Né	25/07/2022	0,5	1	AM	STE	3m2 / 5 foyers / 0,03m3	Jussie	100%		175,00 €
Ri de Gensac	Fossé parcelle AK309 jusqu'à 150 m aval voie	Charentes Paysages	04 ; 05 ; 06 ; 07/10/2022	4	3	AM	STE	411 m2 / 40 foyers / 21m3	Jussie	42%	3 920,00 €	4 704,00 €
	Source amont	Régie SBV Né	22/08/2022	0,5	3	AM	STE	100 m2 / 7 foyers / 6m3	Jussie		525,00 €	
	Moulin de Soubérac	Régie SBV Né	26/09/2023	0,1	1	AM	STE	10 m2 / 1 foyer / 0,2 m3	Jussie		35,00 €	
Romède	Pont N141 jusqu'au moulin de Gros Meunier	Charentes Paysages	26/09 ; 27/09 ; 28/09 ; 29/09 ; 30/09	5	3	AM	STE	627 m2 / 46 foyers / 35m3	Jussie	100%	4 900,00 €	5 880,00 €
	Moulin de Gros Meunier jusqu'à la confluence avec le Fleuve	Régie	22/08/2022	0,5	3	AM	STE	20 m 2 / 23 foyers / 4m3	Jussie		525,00 €	
Né aval	Grand canal	Régie SBV Né	13/06 ; 20/09	1,5	3	ARM	STE	7 foyers / 46 m2 / 2 m3	Jussie	100		1 575,00 €
	Port de Jappe	Régie SBV Né	13/06/2022	0,5	1	ARM	STE	1 foyer / 0,2 m2	Jussie		175,00 €	

\*ARM : Arrachage manuel / STE : Stockage temporaire

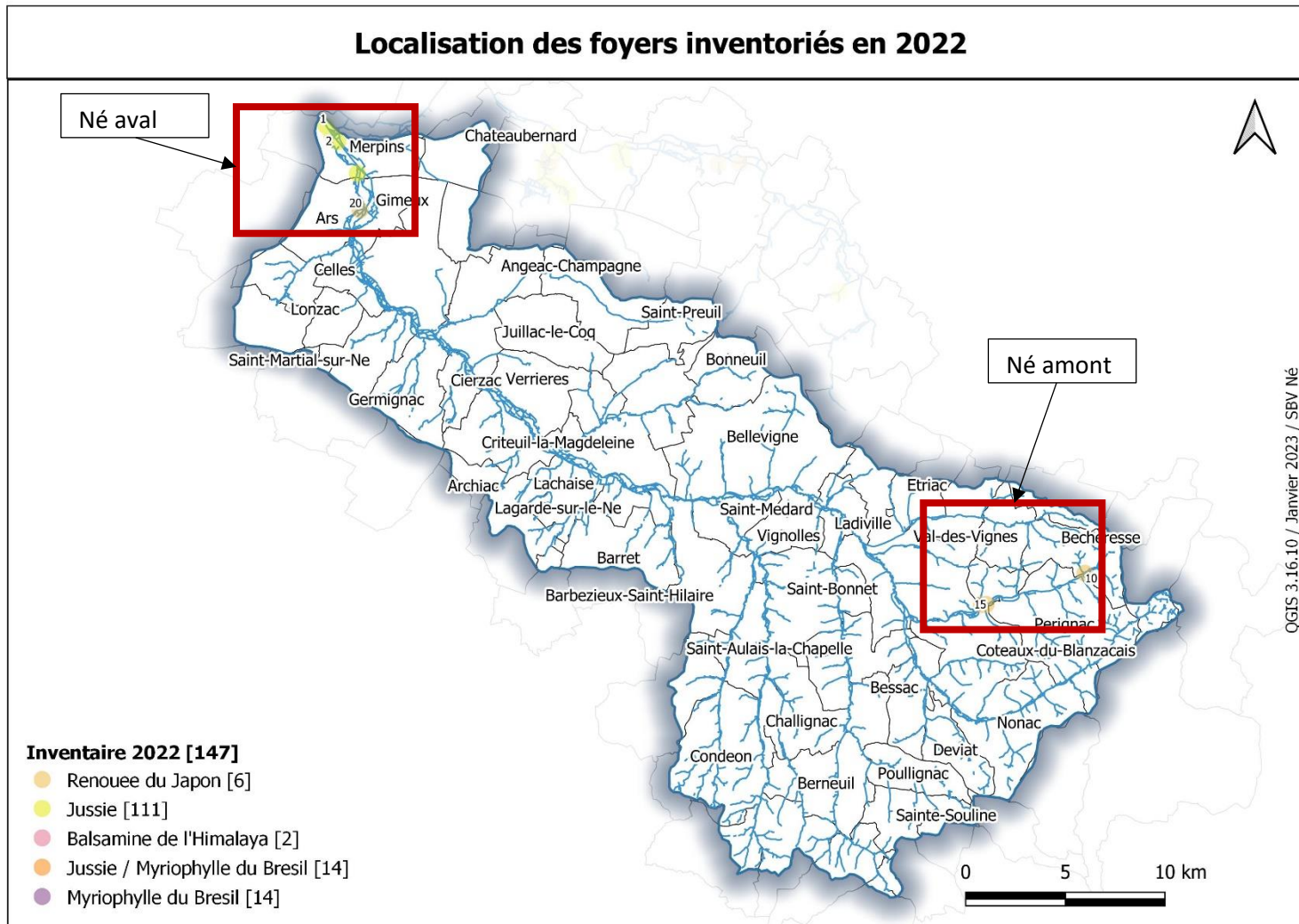
Le SBV Né s'est concentré cette année sur la gestion de la Jussie et du Myriophylle du Brésil, de ce fait les autres espèces telles que la Renouée du Japon ou Balsamine de l'Himalaya ont juste été inventoriées.

## **Au total le SBV Né a traité (Régie+ entreprise) :**

- 1217.2 m2**
- 130 foyers**
- 68.23 m3**

# Bassin versant du Né

Localisation des foyers d'EEE (toutes espèces confondues) sur le bassin versant du Né



## En quelques chiffres

Comme démontré sur la cartographie précédente, deux localisations principales ressortent de cet inventaire 2022 : le Né aval et le Né amont.

Inventaire								
Cours d'eau	Secteurs	Date	Espèce	Nbre Foyers	Surface m2	Pieds isolés	ETP	Jours
Né amont	Blanzac	11/05/2022	Renouée du Japon	3	27	0	1	0,5
Né aval	Grand canal	13/06/2022	Jussie	2	3	2	1	0,5
		20/09/2022	Jussie	5	43	1	3	1
	Port de Jappe	13/06/2022	Jussie	1	0,2	1	1	0,5
	Bief Foucauld	11/05/2022	Renouée du Japon	1	20	0	1	0,5

Cours d'eau	Secteur	Opérateur	Date intervention	Jours	ETP	Méthode	Traitement	Volume traité	Espèce	% traité	Coût TTC
Né aval	Grand canal	Régie SBV Né	13/06 ; 20/09	1,5	3	ARM	STE	7 foyers / 46 m2 / 2 m3	Jussie	100	1 575,00 €
	Port de Jappe	Régie SBV Né	13/06/2022	0,5	1	ARM	STE	1 foyer / 0,2 m2	Jussie		175,00 €

\*ARM : Arrachage manuel / STE : Stockage temporaire

- **Le Grand canal** (Né aval) est particulièrement touché par la Jussie. Toutefois l'arrachage manuel sur cette partie du Né est réalisé depuis de nombreuses années et sa colonisation est maintenant contenue et relativement maîtrisée. La régie du SBV Né a réalisé cette année encore, deux campagnes d'arrachages. Les chiffres suivants permettent de comparer les années 2020, 2021 et 2022

	2020	2021	2022
Nombres de foyers (Jussie)	22	17	7
Surfaces	35	60	46

→ *Tendance à la baisse*

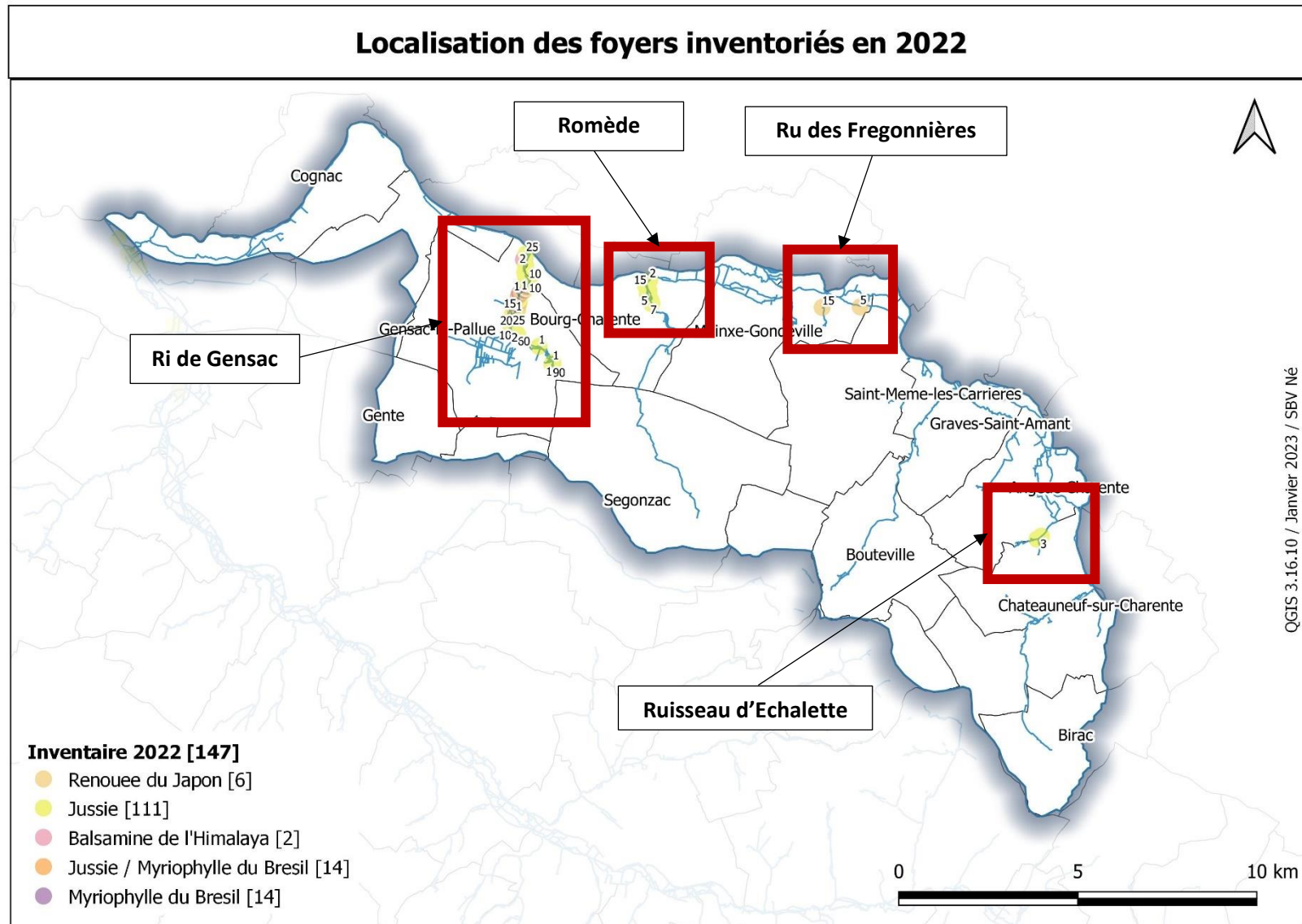
Le nombre de foyer a considérablement diminué par rapport à ces deux dernières années. Toutefois, la surface occupée par cette espèce reste globalement stable (plus élevé qu'en 2020 mais moins qu'en 2021).

- **Le Né amont** : 3 foyers de Renouée du Japon sont toujours présents au niveau du bourg de Blanzac. Un autre foyer est présent plus en amont au niveau du Grand Moulin. Ces foyers seront certainement traités dans les années à venir.
- **Le Port de Jappe** : ce secteur présente uniquement des pieds isolés qui sont gérés chaque année. A noter qu'au moment du deuxième passage il n'y avait aucun foyer.
- **Les étangs de l'Arce amont** : les foyers semblent avoir été gérés par les propriétaires. Toutefois ces plans d'eau restent sous surveillance.



# Affluent du Fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

Localisation des foyers d'EEE (toutes espèces confondues)



## En quelques chiffres

Trois cours d'eau gérés par le SBV Né sur ce territoire sont concernés par la présence de Jussie. Seul un d'entre eux présente des foyers de Myriophylle du Brésil : Le Ri de Gensac. Le tableau suivant présente les résultats de cette campagne d'inventaire et de gestion de ces espèces exotiques envahissantes sur cette partie du territoire.

Inventaire								
Cours d'eau	Secteur	Date	Espèce	Nbre Foyers	Surface m2	Pieds isolés	ETP	Jours
Ruisseau d'Echalette	Amont D10	25/07/2022	Jussie	5	3	6	1	0,5
Ri de Gensac	Bief de Gademoulin	11/05/2022	Balsamine de l'Himalaya	2	120	0	1	0,25
	Source jusqu'à Gademoulin	27/06/2022	Jussie	102	676	23	2	0,5
	Lagunes jusqu'au Moulin amont Laubaret		Myriophylle du Brésil	17	83	0		
			Myriophylle du Brésil/Jussie	26	223	0		
	Grand et Petit Marais	25/07/2022	RAS	0	0	0	2 (10 bénévoles)	0,5
Romède	Sous N141 jusqu'au Fleuve	27/06/2022	Jussie	69	647	4	2	0,5
Ru des Fregonnières	Exutoire	11/05/2022	Renouée du japon	1	15	0	1	0,25

NB : les Jussies et Myriophylle sont inventoriés ensemble car dans la majorité des cas, ces deux espèces sont mélangées dans les herbiers.

Intervention												
Cours d'eau	Secteur	Opérateur	Date intervention	Jours	ETP	Méthode	Traitement	Volume traité	Espèce	% total traité	Coût HT	Coût TTC
Ruisseau d'Echalette	Amont D10	Régie SBV Né	25/07/2022	0,5	1	AM	STE	3m2 / 5 foyers / 0,03m3	Jussie	100%		175,00 €
Ri de Gensac	Fossé parcelle AK309 jusqu'à 150 m aval voie SNCF	Charentes Paysages	04 ; 05 ; 06 ; 07/10/2022	4	3	AM	STE	411 m2 / 40 foyers/ 21m3	Jussie	42%	3 920,00 €	4 704,00 €
	Source amont	Régie SBV Né	22/08/2022	0,5	3	AM	STE	100 m2 / 7 foyers/ 6m3	Jussie		525,00 €	
	Moulin de Soubérac	Régie SBV Né	26/09/2023	0,1	1	AM	STE	10 m2 / 1 foyer / 0,2 m3	Jussie		35,00 €	
Romède	Pont N141 jusqu'au moulin de Gros Meunier	Charentes Paysages	26/09 ; 27/09 ; 28/09 ; 29/09 ; 30/09	5	3	AM	STE	627 m2 / 46 foyers / 35m3	Jussie	100%	4 900,00 €	5 880,00 €
	Moulin de Gros Meunier jusqu'à la confluence avec le Fleuve	Régie	22/08/2022	0,5	3	AM	STE	20 m 2/ 23 foyers / 4m3	Jussie		525,00 €	

\*ARM : Arrachage manuel / STE : Stockage temporaire pour compostage

- **Le Ruisseau d'Echalette** : Ce cours d'eau est touché uniquement par la Jussie sur sa partie amont. Le SBV Né est intervenu pour la première fois en 2021. Le tableau suivant présente l'évolution de ces foyers :

	2020	2021	2022
Nombres de foyers (Jussie)	5	32	5
Surfaces	8	17	3

→ *Tendance à la baisse*

- **Le Romède** : Uniquement de la Jussie inventoriée sur ce cours d'eau. Une intervention portée par le Syndicat avait eu lieu en 2019 sur ce cours d'eau. En 2020 et 2021 aucune intervention n'a pu être mise en place. Le tableau suivant présente l'évolution de ces foyers entre 2020 et 2022 :

	2020	2021	2022
Nombres de foyers (Jussie)	14	31	69
Surfaces	198	467	647

→ *Tendance à la hausse*

Le SBV Né est intervenu cette année avec sa régie ainsi qu'une entreprise. La totalité des foyers ont pu être traités. Environ 39 m<sup>3</sup> ont été extraits du cours d'eau puis stockés sur un site calcaire.

- **Le Ri de Gensac** : Cette année encore, des prospections du Grand Marais et du Petit Marais ont eu lieu avec l'aide de bénévoles. Le SBV Né en a profité pour présenter les espèces et leurs biologies afin de sensibiliser les riverains et usagers des cours d'eau. A noter qu'aucune espèce recherchée (Jussie et Myriophylle du Brésil) n'a été détectée dans ces deux secteurs. Dans un second temps, le Ri de Gensac a été prospecté. La Jussie est présente depuis les sources (Martinauds) jusqu'au Moulin de Garde Moulin. Le Myriophylle du Brésil est présent uniquement en aval des Lagunes de Gensac-la-Pallue. Ces dernières ont été prospectées mais aucun foyer de Jussie ou Myriophylle n'a été inventorié. Le tableau suivant présente l'évolution de ces foyers entre 2020 et 2022 :

	2020	2021	2022
Nombres de foyers (Jussie/Myriophylle)	37	77	145
Surfaces	434	513	982

→ *Tendance à la hausse*

Cette année le SBV Né est intervenu avec sa régie pour gérer des foyers situés sur les sources. De plus, nous avons fait appel à une entreprise spécialisée pour gérer les foyers plus conséquents situés sur le Ri de Gensac. Environ 42% de la surface totale a pu être traitée soit environ 27.2 m<sup>3</sup>.

- **Ruisseau des Fregonnières** : un foyer de Renouée du Japon est présent à l'exutoire du cours d'eau (mare karstique). Ce dernier est broyé annuellement par le propriétaire et ne semble pas s'étendre. Une surveillance est toutefois mise en place pour contrôler son évolution.

## Conclusion

Cette année encore le SBV Né a poursuivi ces efforts de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (flore) sur l'ensemble de son territoire de compétence.

Le Syndicat intervient (arrachage manuel) stratégiquement sur chaque site c'est pourquoi, nous n'intervenons pas encore sur tous les sites. En effet, ces espèces ayant d'importantes capacités de colonisation, il est indispensable de diagnostiquer l'ensemble des bassins versants avant d'entreprendre des campagnes d'arrachages.

Des sites comme le bassin versant du Ri de Gensac et du Romède ont bénéficié de phases d'inventaires plus précises sur l'ensemble de leurs bassins versants afin de détecter un maximum de foyers potentiels. Ces phases d'inventaires permettent, pour ces deux cours d'eau notamment, d'organiser stratégiquement la lutte contre ces espèces et d'estimer annuellement la dynamique (évolution ou régression) des populations inventoriées. Cela a notamment permis de mettre en place cette année une campagne d'arrachage sur ces deux cours d'eau qui ont vu leurs effectifs augmenter en peu de temps.

On constate, les deux sites traités en 2021 par la régie (Né aval et ruisseau d'Echalette) voient leurs aires de répartition géographique diminuées. Les pieds isolés deviennent de plus en plus rares. Sur certains sites traités, les espèces locales (Menthe aquatique par exemple) reprennent leur niche écologique grâce à l'intervention du Syndicat.

Les efforts d'inventaires et d'arrachage manuel seront poursuivis par Le SBV Né pour l'année 2023. Des arrachages manuels et/ou mécaniques auront lieu sur de nouveaux sites.

Les sites de stockage sont surveillés. En cas de reprise des foyers le SBV Né retourne les andains jusqu'à épuisement des plants. Le composte issu de la décomposition pourra être réutilisé.

Le SBV Né remercie l'ensemble des bénévoles ayant participé aux campagnes d'inventaires. Nous remercions également l'ensemble des propriétaires riverains pour leur coopération.



# Annexes photographiques

**Arrachage par la régie sur le Ri de Gensac**



**Site de stockage**



**Arrachage par l'entreprise sur le Romède**

Avant



Après



**Arrachage par l'entreprise sur le Ri de Gensac**

Avant



Après

